

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2012

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Charles DOTT, J-Michel HATT, Patrick LENTZ, J-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL.

Absents : M. Jean-Georges MEHL – M. Jean-Jacques HORNECKER.

M. le maire informe l'assemblée du rajout de 3 points supplémentaires à l'ordre du jour soit : - - Contrat ATSEM pour le RPI

- Acceptation de chèque

- Acquisition d'un défibrillateur

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2012

Le procès-verbal de la séance du 7 mai dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Installation d'un jardin du souvenir au cimetière

Le conseil a décidé, en complément du columbarium, la mise en place d'un jardin du souvenir au cimetière. Les travaux seront effectués par la Société HELMSTETTER & FILS installée à 57370 METTING 9 rue Principale, et ce pour un montant de 4 787,63 € H.T.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

3. Choix du maître d'ouvrage pour les travaux anti-coulées de boues

M. le maire rappelle aux membres du Conseil qu'en date du 16 avril dernier un appel d'offre a été transmis à différentes sociétés ; trois sociétés ont fait part de leur impossibilité à superviser ces travaux, et seule une société, en l'occurrence ANTEAGROUP, a proposé son offre financière et technique.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'offre de la Société Anteagroup (Agence Nord Est – Pôle d'activités du Griffon – 80 Pierre Gilles de Gennes 02000 BARENTON BUGNY)

Sa mission est facturée à un taux de rémunération de 24.5 % (soit un forfait de rémunération de 13 720.- € H.T). pour un coût prévisionnel des prestations de 56 000.- € H.T.

Au chantier initial devront s'ajouter les travaux de protection de la rue de l'Ecole.

Les travaux sont subventionnés par le Conseil Général.

M. Le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération.

4. Acquisition d'un radar pédagogique

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un radar pédagogique auprès de la société ICARE (Cité de l'Habitat 30 Route de Thann 68460 LUTTERBACH) pour un montant de 1 800 - € H.T. ; qui a déposé la meilleure offre de prix. Ce radar, outre l'incitation à réduire la vitesse de conduite, permettra de par sa fonction statistique de connaître le flux des véhicules et leur vitesse.

Il pourra être installé en alternance aux deux entrées du village.
M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

5. Acquisition d'un défibrillateur

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un défibrillateur auprès de la Société CARDIA PULSE (6 rue de Vendenheim 67116 REICHSTETT) pour un montant de 2 058.65 € H.T.
M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

6. Contrat ATSEM pour le RPI

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que le contrat d'apprentissage de Marion LENTZ arrive à échéance. A la demande de la directrice de l'école maternelle, et pour le bon déroulement des classes de maternelles lors de la prochaine année scolaire, sa présence est souhaitée pour une année supplémentaire.

Après délibérations le Conseil municipal (moins une abstention) donne son accord pour l'établissement d'un contrat à durée déterminée à savoir l'année scolaire du 1^{er} septembre 2012 au 6 juillet 2013 sur une base de 26 heures, entre la commune de Mutzenhouse et Marion LENTZ et à prendre en charge le coût salarial avec les communes de Schaffhouse-sur-Zorn et Mutzenhouse. Ce contrat est accepté à titre exceptionnel pour lui permettre d'atteindre sa majorité, le retour à un contrat d'apprentissage étant ensuite préconisé pour l'année scolaire suivante.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce contrat.

7. Acceptation de chèque

Le Conseil municipal décide d'accepter un chèque d'un montant de 10,80 euros établi pour des frais de photocopies.

8. Réalisation d'un vestiaire au terrain de football

Le Conseil Général souhaite que les travaux figurant au Contrat de Territoire, dont la construction du vestiaire au terrain de football de Hohfrankenheim, soient exécutés cette année. Il faudra donc accélérer les devis du projet conçu par l'architecte.

9. Projet de rénovation intérieure de la mairie et du secrétariat

Suite à la rénovation extérieure de la mairie et de la salle communale il y a lieu de procéder à la remise en peinture des couloirs intérieurs de la mairie, des toilettes et du secrétariat. Des devis seront sollicités.

10. Divers

- Enquête PLU : le maire fait part que le journal communal informera des dates de permanence du commissaire enquêteur ainsi que les parutions légales des semaines 31 et 34.